

**LISTE RÉCAPITULATIVE**  
**Séance du 14 novembre 2025**

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
14/11/2025	DE_007_2025	Décision modificative n°1 - Appel de fonds des communes pour palier aux charges de personnel et remboursement d'une facture à la commune de Parisot.	A L'UNANIMITE	1

## SIVU Parisot-Peyrole

### Séance du vendredi 14 novembre 2025

Date de la convocation: 04/11/2025

*quatorze novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier VALAX*

**Membres en exercice :****13****Présents : 10**

**Présents :** Pascal NEEL, Laurent BOIZIOT, Didier DEMBLANS, Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Roland FOULON, Geneviève IMART, Didier VALAX

**Votants: 11**

**Représentés:** Gwenael GRANGER représenté par Alain CAMALET

**Pour: 11**

**Excusés:**

**Contre: 0**

**Absents:** Hervé DESSENNE, Nathalie RAMOS

**Secrétaire de séance:** Alain CAMALET

**Abstentions: 0**

#### **Objet: Décision modificative n°1 - Appel de fonds des communes pour palier aux charges de personnel et remboursement d'une facture à la commune de Parisot. - DE\_007\_2025**

Le Président expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes

En effet, les crédits votés au budget primitif 2025 sur les charges de personnel ont été insuffisants au vu de l'emploi de 4 agents sur cette année 2025.

Des coûts supplémentaires ont été créés notamment sur:

- les salaires (Prime de précarité versée à l'agent contractuel en fin de contrat )
- les charges URSSAF , CNRACL,Prévoyance ,:augmentation des taux sur l'année 2025
- les cotisations du centre de gestion, visites médicales , CNAS pour 4 agents

Article	Libellé	Prévu BP 2025	Reévalué au 31/12/2025
633	Impôts, taxes et versements assimilés	1 000,00	1600,00
64	Charges de personnel	109 315,00	115 815,00

De plus, le Président explique que la commune de Parisot a effectué le règlement d'une facture à la société Maisagri pour des produits phytosanitaires destinés à l'entretien des deux communes pour 1200,00 €.Le Président souhaite que le syndicat rembourse à la commune de Parisot le montant de cette facture.

Le Président propose au Conseil d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
012 - 633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	600
012 - 6450	Charges sécurité sociale,CNRACL et prévoyance	0	6 500
65888	Autres ( Remboursement facture à la commune de Parisot)	0	1 200
74741	Participation communes membres du GFP	8300	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 300</b>	<b>8 300</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 300</b>	<b>8 300</b>

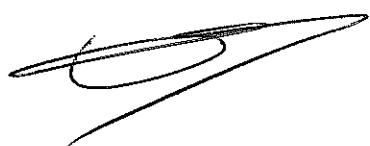
Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Didier VALAX



Le secrétaire de séance ,  
Alain CAMALET



Date de transmission de l'acte: 18/11/2025  
Date de reception de l'AR: 18/11/2025

081-248100240-DE\_007\_2025-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 18/11/2025  
et publié ou notifié  
le 18/11/2025